



# COMPTES CONSOLIDÉS

AU 30 JUIN 2014



**ANNEXE**

# SOMMAIRE

---

(chiffres exprimés en millions d'euros sauf mention contraire)

<b>NOTE 1</b>	<b>FAITS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE.....</b>	<b>4</b>
<b>NOTE 2</b>	<b>PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE.....</b>	<b>7</b>
<b>NOTE 3</b>	<b>ACTIF NON COURANT .....</b>	<b>16</b>
<b>NOTE 4</b>	<b>ACTIF COURANT .....</b>	<b>18</b>
<b>NOTE 5</b>	<b>INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS .....</b>	<b>18</b>
<b>NOTE 6</b>	<b>PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES.....</b>	<b>19</b>
<b>NOTE 7</b>	<b>DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES .....</b>	<b>20</b>
<b>NOTE 8</b>	<b>PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT NET.....</b>	<b>20</b>
<b>NOTE 9</b>	<b>ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ .....</b>	<b>21</b>
<b>NOTE 10</b>	<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL.....</b>	<b>21</b>
<b>NOTE 11</b>	<b>CHARGE D'IMPÔT .....</b>	<b>22</b>
<b>NOTE 12</b>	<b>INFORMATION SECTORIELLE .....</b>	<b>22</b>
<b>NOTE 13</b>	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>23</b>
<b>NOTE 14</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES .....</b>	<b>24</b>
<b>NOTE 15</b>	<b>IMPACTS LIÉS À LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES SUR LA CONSOLIDATION.....</b>	<b>24</b>

Déclaration de conformité :

Les comptes consolidés intermédiaires condensés de Bouygues et de ses filiales (« le Groupe ») au 30 juin 2014 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les comptes consolidés annuels du Groupe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (*International Accounting Standards*), complétées des interprétations formulées par l'ancien *International Financial Committee* (« IFRIC »), à présent appelé *IFRS Interpretation Committee* ou émises par l'organisme qui l'a précédé le *Standing Interpretation Committee* (« SIC »), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 30 juin 2014, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne.

Les comptes présentent en millions d'euros (sauf mention contraire) : le bilan, le compte de résultat, l'état des charges et produits comptabilisés, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2013 et les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 juin 2013.

## NOTE 1 FAITS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE

### 1.1 Périmètre au 30 juin 2014

Au 30 juin 2014, le périmètre comprend 1 048 entités contre 1 126 à fin 2013. La variation nette de (78) sociétés intègre la déconsolidation de Sociétés Civiles Immobilières ou de Sociétés en Participations en fin de programme (dans les métiers de la construction essentiellement). Elle tient également compte de la cession intervenue fin mai 2014 de 17 entités de l'activité Eurosport International.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Sociétés contrôlées	766	822
Activités conjointes	172	202
Coentreprises et entités associées	110	102
	<b>1 048</b>	<b>1 126</b>

### 1.2 Faits significatifs

#### 1.2.1 Faits significatifs du premier semestre 2014

Les principales acquisitions et opérations du premier semestre 2014 sont présentées ci-après par ordre chronologique :

- Discovery Communications et TF1 ont signé un accord le 21 janvier 2014 par lequel Discovery acquiert une participation de contrôle du groupe Eurosport International (groupe Eurosport hors Eurosport France) au travers d'un approfondissement du large partenariat stratégique qui lie les deux groupes depuis décembre 2012. L'opération, qui permet à Discovery de monter au capital d'Eurosport SAS (maison-mère du groupe Eurosport) en faisant passer sa participation de 20 % à 51 %, a lieu près d'un an avant la date prévue dans l'accord initial de décembre 2012. TF1 garde sa participation de 80 % dans Eurosport France au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les derniers accords des autorités compétentes ont été obtenus au cours du mois d'avril 2014 et la réalisation de la cession complémentaire de 31% du capital d'Eurosport SAS à Discovery Communications est intervenue le 30 mai 2014.

L'acquisition des 31 % est réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de 902 millions d'euros pour le groupe Eurosport, de laquelle doit être déduite la valorisation d'Eurosport France (85 millions d'euros). Ces valorisations sont augmentées de la trésorerie nette des entités à la date de la réalisation de la vente.

TF1 conserve par ailleurs la possibilité d'exercer son option de vente sur ses 49 % restants, ce qui pourrait porter la participation de Discovery à 100 %. Cette participation est comptabilisée en coentreprises et entités associées pour 489 millions d'euros au 30 juin 2014.

A l'issue des opérations réalisées sur le premier semestre (achat à TF1 des 31% d'Eurosport SAS par Discovery Communications et entrée en vigueur de l'option de vente de TF1 sur ses 49% restants), le montant des engagements hors bilan pris dans le cadre des accords avec Discovery Communications est de 622 millions d'euros au 30 juin 2014, contre 504 millions d'euros au 31 décembre 2013 (note 13 de l'annexe).

Comptablement, les actifs et passifs d'Eurosport International ont été comptabilisés au bilan au 31 décembre 2013 sur la ligne « Actifs/Passifs liés à une activité détenue en vue de la vente » selon les principes décrits en note 2.2. Le résultat d'Eurosport International au titre des 5 premiers mois de l'exercice 2014 n'est pas présenté en activité détenue en vue de la vente dans la mesure où Eurosport International ne répond pas à la définition d'UGT pour le test de dépréciation des *goodwill*, ni à celle d'une activité significative pour le Groupe.

La cession des 31% à Discovery Communications et la réévaluation de la participation résiduelle de 49 % conservée, faisant suite à la perte de contrôle, se traduisent par un résultat avant impôt de 308 millions d'euros, enregistré en « Autres produits opérationnels » (note 10 de l'annexe).

- Le 31 janvier 2014, Colas a cédé à Vinci Autoroutes sa participation financière de 16,67 % dans le capital de Cofiroute. Le prix de la transaction de 780 millions d'euros a été encaissé sur le premier trimestre. La plus-value nette comptabilisée sur le premier trimestre dans le résultat des participations dans les coentreprises et entités associées est de 253 millions d'euros.
- Au cours du premier semestre, Bouygues Telecom a signé plusieurs protocoles lui octroyant 400 millions d'euros, dont 133 millions ont été encaissés au 30 juin 2014, pour mettre fin à un ensemble de litiges décrits dans le document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (note 10 de l'annexe).
- Bouygues Telecom a présenté le 11 juin 2014 à son comité central d'entreprise un projet de transformation profonde de son organisation associé à un repositionnement de l'entreprise.

Cette réflexion stratégique sur l'avenir de l'entreprise aboutit à un projet de simplification de l'organisation, des process et des offres proposées afin de retrouver lisibilité et agilité dans un marché en évolution. Ce projet de transformation entraînerait une réduction des effectifs de 1 516 collaborateurs, pour laquelle une provision a été comptabilisée au 30 juin 2014 en « Autres charges opérationnelles » (note 10 de l'annexe).

- Afin de soutenir les projets annoncés par Alstom et General Electric, Bouygues a conclu le 22 juin 2014 avec l'Etat français un accord aux termes duquel l'Etat, ou toute autre entité de son choix contrôlée par lui, pourrait acheter une partie du capital d'Alstom détenu par Bouygues. Cet accord est conditionné à la réalisation effective des opérations annoncées le 21 juin 2014 par Alstom et au paiement d'un dividende exceptionnel ou au règlement livraison d'actions dans le cadre d'une OPRA. Il repose sur les principes suivants :
  - pendant la période de 20 mois suivant la réalisation complète des opérations qui ont été annoncées le 21 juin 2014 par Alstom, l'Etat a la faculté d'acquérir un maximum de 20% du capital d'Alstom détenu par Bouygues au prix du marché assorti d'une décote usuelle, sous réserve que ce prix soit supérieur ou égal à l'équivalent d'un prix de 35 euros par action ajusté.
  - au terme de ces 20 mois et pendant huit jours de bourse, l'achat pourra se faire au prix du marché assorti d'une décote usuelle, pour un maximum de 15% du capital d'Alstom.
  - par ailleurs, à compter de la réalisation complète des opérations qui ont été annoncées le 21 juin 2014 par Alstom, Bouygues permettra à l'Etat, au moyen d'un prêt de titres, d'exercer 20% des droits de vote d'Alstom, et soutiendra la nomination de deux administrateurs désignés par l'Etat au Conseil d'administration d'Alstom.
  - Bouygues conservera d'une part un poste d'administrateur et bénéficiera des droits aux dividendes sur l'ensemble des actions, y compris celles prêtées à l'Etat et d'autre part la possibilité, à tout moment, de revendre ses actions à un tiers à un prix convenu librement, l'Etat bénéficiant d'un droit de première offre sur les actions prêtées.

Ainsi, Bouygues maintient son influence notable sur Alstom à travers sa participation qui continuera à être comptabilisée en mise en équivalence. Les promesses de ventes constituent des engagements réciproques hors bilan.

### **1.2.2 Rappel des faits significatifs du premier semestre 2013**

Les principales acquisitions et opérations du premier semestre 2013 sont présentées ci-après :

- Le 7 janvier 2013, Bouygues a racheté, pour un montant de 99 millions d'euros, 5 074 906 de ses propres actions représentant 1,57 % de son capital, que le conseil d'administration de Bouygues a décidé d'annuler le 26 février 2013.
- L'Arcep a autorisé Bouygues Telecom, qui en avait fait la demande, à utiliser la bande de fréquences des 1800 MHz à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013, pour y déployer la 4G, sous condition de restitution d'une partie de ses fréquences.
- Le 29 mai 2013, Bouygues a remboursé le solde de son emprunt obligataire de mai 2006 à 4,5 % pour 709 millions d'euros.

### **1.3 Chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2014**

Il s'élève à 15 182 millions d'euros, à un niveau stable par rapport à l'activité du premier semestre 2013 à 15 094 millions d'euros.

### **1.4 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 30 juin 2014**

Le Groupe n'a pas connaissance d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.

## NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE

### 2.1 Les activités du Groupe

Le groupe Bouygues est un groupe industriel diversifié, implanté dans plus de 80 pays.

Les métiers s'organisent autour des pôles d'activités ci-après :

- Construction :
  - Bouygues Construction (BTP, Energies et services),
  - Bouygues Immobilier,
  - Colas (Routes).
- Télécoms - Médias :
  - TF1 (Télévision),
  - Bouygues Telecom (Téléphonie mobile/fixe, TV et internet).
- Le groupe Bouygues détient également une participation de 29,3 % dans le groupe Alstom (Alstom Thermal Power, Alstom Renewable Power, Alstom Transport, Alstom Grid).

### 2.2 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses filiales, ainsi que les participations dans les entités associées, les coentreprises et les activités conjointes. Ils sont présentés en millions d'euros, devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe, et intègrent les recommandations de présentation du CNC (devenu l'ANC) n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009 en matière d'états financiers.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 27 août 2014.

Les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 juin 2014 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs / passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2013 et au 30 juin 2013.

Au 30 juin 2014, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2013 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- Principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire ou applicable par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :
  - **IFRS 10 : états financiers consolidés, IFRS 11 : partenariats, IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, IAS 27 : états financiers individuels (version modifiée en 2011), IAS 28 : participations dans des entreprises associées et des coentreprises (version modifiée en 2011)** : ces normes ont été adoptées le 29 décembre 2012 par l'Union européenne et sont applicables de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les principales modifications et impacts sont décrits ci-dessous.

**La norme IFRS 10** remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation – entités *ad hoc* » et redéfinit la notion de contrôle sur une entité.

**La norme IFRS 11** remplace la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises » et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement – apports non monétaires par des coentrepreneurs ». Cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat.

En application de cette nouvelle norme, les partenariats, au travers desquels au moins deux parties exercent un contrôle conjoint, sont comptabilisés sur la base des droits et obligations de chacune des parties au partenariat, en prenant en compte notamment la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant :

- les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée,
- les actifs et passifs (produits et charges) des activités conjointes, qui confèrent à chacun des co-participants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, sont comptabilisés selon les intérêts dans l'activité conjointe.

Cette norme s'applique principalement aux partenariats du Groupe mis en place pour certaines opérations de promotion immobilière, certains contrats de construction réalisés par des Sociétés en Participation ou d'autres formes juridiques, ainsi qu'à certaines sociétés de travaux exploitant des carrières ou des usines d'émulsion (note 3.6 de l'annexe).

**La norme IFRS 12** complète les informations à fournir au titre des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et/ou des entités structurées non consolidées. Cette norme s'appliquera pour la première fois au Groupe pour l'établissement des comptes consolidés au titre de l'exercice 2014 et entraînera la présentation de nouvelles informations en notes annexes. Dans le cadre de la publication des comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 juin 2014, un certain nombre d'informations prévues par la norme IFRS 12 sont communiquées pour permettre une correcte lecture des comptes consolidés.

Les principaux impacts identifiés résultent de la mise en œuvre des normes IFRS 10 et IFRS 11 relatives aux états financiers consolidés et aux partenariats et plus particulièrement de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence des coentreprises détenues par le Groupe, jusqu'à présent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les coentreprises concernées par l'application de ces normes concernent principalement des sociétés travaux et sociétés industrielles, co-détenues par Colas et un partenaire, qui sont comptabilisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 selon la méthode de la mise en équivalence. L'impact de l'application rétroactive de ces normes au 1<sup>er</sup> janvier 2013, sur l'exercice 2013 et sur le premier semestre 2013, est présenté en note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'IFRS IC a été saisi sur certaines difficultés d'application de la norme IFRS 11. Le Groupe prendra en compte les éventuelles clarifications dans ses comptes consolidés.

■ **IFRIC 21 : prélèvements gérés par les autorités publiques.**

Cette interprétation a été adoptée par l'Union européenne le 13 juin 2014 et n'a pas été appliquée par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les impacts de cette interprétation applicable de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, concerneront le rythme de reconnaissance en période intermédiaire de certaines taxes, telles que la C3S ou l'IFER.

- Principales autres normes, amendements et interprétations essentiels publiés par l'IASB, non encore approuvés par l'Union européenne.

■ **IFRS 15 : Produits des activités ordinaires issus des contrats clients.**

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, non adoptée par l'Union européenne, est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec une application anticipée autorisée.

L'impact de cette norme, qui n'a pas été anticipée par le Groupe, est en cours d'évaluation

- Saisonnalité de l'activité

Le chiffre d'affaires et résultat opérationnel sont caractérisés par une forte saisonnalité liée à une faible activité du premier semestre, principalement chez Colas en raison des conditions climatiques. Ce phénomène est d'amplitude variable selon les années. Conformément aux principes IFRS, le chiffre d'affaires intermédiaire est reconnu dans les mêmes conditions qu'à la clôture annuelle.

- Choix comptables/estimations dans l'évaluation de certains Actifs/Passifs/Produits et Charges :

Afin de préparer les comptes consolidés conformément aux normes et interprétations, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés, et les montants présentés au titre des produits et des charges de la période.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel : l'appréciation des tests de dépréciation des *goodwill* et des participations, des paiements en actions (*stock-options*), des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, des impôts différés actif et des provisions, etc.

Enfin, en l'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, à un autre événement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

- Actifs détenus en vue de la vente et activités arrêtées ou détenues en vue de la vente :

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité arrêtée ou détenue en vue de la vente représente une activité significative pour le Groupe ayant été une unité génératrice de trésorerie et faisant l'objet, soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités arrêtées ou détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

## 2.3 Méthodes de consolidation

### 2.3.1 Sociétés contrôlées

Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

- Appréciation du contrôle exclusif sur TF1 :

Au 30 juin 2014, Bouygues détient 43,5 % du capital et des droits de vote de TF1. Le contrôle exclusif exercé sur TF1 est fondé sur :

- la détention par Bouygues de façon continue et régulière d'une forte majorité des droits de vote en assemblée générale des actionnaires de TF1, aucun autre actionnaire ne détenant directement ou indirectement une fraction de droits de vote supérieure à celle détenue par Bouygues,
- la détermination par Bouygues seule des décisions en assemblée générale sur une période d'au moins deux exercices successifs.

On peut y ajouter :

- le nombre élevé de postes d'administrateurs alloués à Bouygues au sein du conseil d'administration de TF1,
- le rôle de Bouygues dans la nomination des principaux dirigeants de TF1.

Le contrôle exclusif exercé par Bouygues sur TF1 est ainsi établi.

### 2.3.2 Sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise ou une activité conjointe est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Les actifs/passifs, charges et produits des activités conjointes, qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, sont comptabilisés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

### 2.3.3 Sociétés sous influence notable

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont appréciés selon la méthode de la mise en équivalence.

- Alstom : Bouygues exerce une influence notable sur Alstom compte tenu de sa participation de 29,3 % et de sa représentation par deux administrateurs au conseil d'administration.

Au 30 juin 2014, la participation dans Alstom est comptabilisée dans la rubrique « Coentreprises et entités associées » selon la méthode de mise en équivalence pour sa valeur nette globale d'acquisition (y compris *goodwill*) complétée le cas échéant des contributions de la période au résultat net, soit un montant net de dépréciation (1 404 millions d'euros au 30 juin 2014) de 3 094 millions d'euros (dont 1 106 millions d'euros de *goodwill*).

Compte tenu du décalage des dates de clôture des exercices semestriels d'Alstom (30 septembre) et de Bouygues (30 juin), aucune quote-part de résultat relative à Alstom n'a été comptabilisée par Bouygues au second trimestre 2014 dans l'attente de la publication par Alstom de ses comptes semestriels. Au titre du premier semestre 2014, la quote-part de résultat relative à Alstom est de 53 millions d'euros (correspondant à la contribution au titre du second semestre d'Alstom, enregistré au premier trimestre) contre 117 millions d'euros comptabilisés au premier semestre 2013 (58 millions d'euros au premier trimestre et 59 millions d'euros au second trimestre).

L'amortissement des réestimations pratiquées au titre des actifs identifiables incorporels et autres d'Alstom impacte le compte de résultat consolidé part du Groupe pour (6) millions d'euros.

### 2.3.4 Contrats de concession, PPP et participations non consolidées

- Contrats de concession et PPP (partenariats public-privé) :

Dans le groupe Bouygues Construction, les contrats de concessions et PPP sont conclus vis-à-vis de collectivités par des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation généralement inférieure à 20 % ; celles-ci ne sont pas consolidées compte tenu du rôle effectivement limité du Groupe dans ces structures. Quant aux participations dans les sociétés concessionnaires, elles sont pour la plupart consolidées par mise en équivalence ou, à défaut, non consolidées.

- Conformément à IAS 39, les participations non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur.

## 2.4 Regroupements d'entreprises

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, qui apprécient notamment la notion de « prise de contrôle » dans l'application faite aux opérations d'acquisition ou de cession de titres ; selon le cas, les impacts sont pris en compte en résultat ou en capitaux propres.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la juste valeur de la contrepartie transférée est affectée aux actifs et passifs identifiables acquis. Ces derniers sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale, conformément à IFRS 3. Cette méthode consiste à réestimer les actifs et passifs acquis pour leur juste valeur totale (et non à hauteur de la seule quote-part d'intérêt acquise).

Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un *goodwill* alloué à ces derniers, selon la méthode dite du « *goodwill* complet »),
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans *goodwill* affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du « *goodwill* partiel »).

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Dans ce contexte, le *goodwill* représente l'excédent résiduel du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle étant, selon le choix retenu, évaluées ou non à la juste valeur (comme indiqué ci-avant). Le *goodwill* est affecté à l'unité génératrice de trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissements des acquisitions (métier pour le groupe Bouygues).

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder 12 mois.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le *goodwill* est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé « Suivi de la valeur des actifs immobilisés », conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

Conformément à IFRS 3 R, à la date de prise de contrôle, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat ; en cas de perte de contrôle, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de *goodwill* complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat.

En cas de cession partielle des activités constitutives d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du *goodwill* affecté à l'activité cédée à proportion de sa valeur relative dans l'UGT à la date de cession selon la hiérarchie de la norme IFRS 7, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le *goodwill* lié à l'activité cédée, conformément à l'IAS 36.86.

Les *goodwill* déterminés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle ; cette méthode consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la seule quote-part de titres acquis. Les droits des participations ne donnant pas le contrôle sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

## **2.5 Méthode de conversion des éléments en devises**

### **2.5.1 Transactions en devises**

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

### **2.5.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro**

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de la période clôturée. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Écarts de conversion" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

## **2.6 Méthode d'appréciation des impositions**

Lors des clôtures intermédiaires, l'imposition des sociétés consolidées est déterminée selon les principes définis par la norme IAS 34. La charge d'impôt de chacune est prise en compte au titre de la période sur la base de la meilleure estimation du taux d'imposition annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice (sauf pour les sociétés holding appréciées selon une imposition réelle à fin de période).

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
  - des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,

- des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer ; et sont revus à chaque clôture.
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est connue à la date d'arrêt des comptes, selon pays.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation, ils sont présentés en Actifs ou Passifs non courants.

## 2.7 Actif non courant

### 2.7.1 Test de dépréciation de TF1, Bouygues Telecom et Colas

Méthode retenue

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, ou dans le groupe d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (métiers pour le groupe Bouygues). La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée comme suit :

- Pour TF1 et Colas, métiers cotés en bourse : à partir du cours de bourse si celui-ci est supérieur à la valeur comptable des actifs après prise en compte, le cas échéant, d'une prime de contrôle, ou par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) telle que décrite ci-dessous et prenant en compte les spécificités de la participation.
- Pour Bouygues Telecom : par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) prenant en compte les spécificités de la participation.
  - Les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires élaboré par la direction du métier concerné et présenté au conseil d'administration de l'entité.
  - Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital en fonction du secteur d'activité concerné, en utilisant un panel de sociétés comparables. Deux hypothèses d'endettement ont été retenues : une structure d'endettement 1/3 dette – 2/3 fonds propres (H1) et une structure d'endettement 2/3 dette – 1/3 fonds propres (H2).
  - La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant, et ne peut pas faire l'objet d'une reprise.

Informations sur les tests de dépréciation des *goodwill* au 30 juin 2014 :

Les *goodwill* comptabilisés pour TF1, Bouygues Telecom et Colas au 30 juin 2014 n'ont pas fait l'objet d'un nouveau test de valeur.

Concernant Bouygues Telecom, les flux de trésorerie retenus dans le cadre du test de dépréciation au 31 décembre 2013 tenaient compte d'une accélération en 2014 du plan de transformation pour faire face aux profondes modifications et incertitudes du marché des télécoms. Ainsi, le 11 juin 2014, Bouygues Telecom a annoncé la mise en place de son plan de transformation qui entraînerait une réduction des effectifs de 1 516 collaborateurs et pour laquelle une provision a été comptabilisée au 30 juin 2014 en « Autres charges opérationnelles » (note 10 de l'annexe).

Ce plan de transformation fait suite aux mesures prises début 2012, qui ont permis de générer 599 millions d'euros d'économies sur l'activité Mobile entre fin 2011 et fin 2013. Ce plan ne modifie pas sensiblement le flux de trésorerie normatif estimé à la clôture du 31 décembre 2013 et doit permettre de simplifier l'organisation, les process et les offres proposées et d'économiser 300 millions d'euros par an à compter de 2016.

Concernant TF1, la valeur recouvrable de TF1 utilisée au 31 décembre 2013 pour réaliser le test de dépréciation du goodwill déterminée sur la base du cours de bourse majorée d'une prime de contrôle était supérieure à la valeur comptable. La baisse du cours de bourse au premier semestre 2014 ne remet pas en cause cette conclusion dans la mesure où la valeur recouvrable déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs du dernier plan d'affaires disponible élaborés fin 2013 reste toujours supérieure à la valeur comptable de TF1. Une actualisation de la valeur recouvrable sera effectuée dès que le management de TF1 aura élaboré un nouveau plan d'affaires.

### **2.7.2 Test de dépréciation de la participation dans Alstom**

Méthode retenue

Le *goodwill* inclus dans la valeur comptable d'une coentreprise ou d'une entité associée n'étant pas présenté séparément, il ne fait pas l'objet d'un test individuel de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée sur la valeur de la participation et peut faire l'objet d'une reprise.

Le test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur comptable à la valeur recouvrable déterminée sur la base d'une valeur d'utilité à partir des flux de trésorerie prévisionnels établis par le management de Bouygues, issus des prévisions établies par un panel d'analystes financiers.

Informations sur le test de dépréciation au 30 juin 2014 :

En l'absence d'indice de perte de valeur depuis la réalisation du dernier test effectué dans le cadre des comptes annuels au 31 décembre 2013, la valeur comptable de la participation au 30 juin 2014 n'a pas fait l'objet d'un nouveau test de valeur.

### **2.7.3 Tableau des prix de revient consolidés**

En note 3.4 de l'annexe figure le tableau présentant le prix de revient consolidé des actions cotées, en regard du cours de clôture de l'action au 30 juin 2014 (TF1 / Alstom / Colas).

## **2.8 Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC (devenu ANC) 2009-R-03 du 2 juillet 2009 (en méthode indirecte).

Le résultat net des sociétés intégrées est corrigé des effets des transactions sans incidence de trésorerie, et des éléments de produits ou charges liés aux flux d'investissement ou de financement.

La capacité d'autofinancement se définit comme le résultat net consolidé des sociétés intégrées avant dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions / résultat sur cessions d'actifs / coût de l'endettement financier net (CEFN), et charge d'impôt de l'exercice (le CEFN figure en flux des opérations de financement sur le tableau des flux).

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

## **2.9 Autres indicateurs financiers**

### **2.9.1 EBITDA**

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant corrigé des dotations nettes aux amortissements / provisions, et dépréciations (après reprises sur provisions / dépréciations utilisées ou non).

Le crédit d'impôt compétitivité emploi, dont bénéficient les sociétés françaises, est comptabilisé en résultat opérationnel courant, en minoration des charges de personnel.

Les principaux éléments du résultat opérationnel courant entrant dans la composition des autres produits et autres charges d'exploitation concernent essentiellement les différences de change nettes relatives à des opérations commerciales, les résultats de cession sur immobilisation, le résultat net des opérations faites en commun, les redevances pour concessions de brevets ainsi que chez Colas les produits de cessions de matières premières (bitume) aux SEP et GIE d'enrobage et d'émulsions, qui revendent ultérieurement ces enrobés et émulsions à Colas.

### **2.9.2 Cash-flow libre**

Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement (déterminée après coût de l'endettement financier et charge nette d'impôt de la période, et avant variation du besoin en fonds de roulement) diminuée des acquisitions d'exploitation nettes de cession de la période.

### **2.9.3 Endettement financier net**

L'endettement financier net résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- soldes créditeurs de banque,
- dettes financières non courantes et courantes,
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

## **2.10 État des produits et charges comptabilisés**

Le Groupe présente l'état des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ; il fait apparaître un résultat net comparatif incluant les charges et produits concernés.

## **2.11 Comparabilité des comptes consolidés**

Les variations de périmètre de l'exercice n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés présentés au 30 juin 2014 et ne font pas obstacle à la comparaison avec les états financiers établis au 30 juin 2013.

## NOTE 3 ACTIF NON COURANT

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes par activité sont détaillées en note 12 : « Information sectorielle ».

### 3.1 Immobilisations corporelles

<b>Net</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et Constructions	Installations techniques et M&O	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	Total
<b>30/06/2014</b>	<b>1 409</b>	<b>3 737</b>	<b>774</b>	<b>381</b>	<b>6 301</b>
dont locations financement	4	40	3		47
<b>31/12/2013 Retraité</b>	<b>1 399</b>	<b>3 734</b>	<b>808</b>	<b>305</b>	<b>6 246</b>
dont locations financement	6	40	4		50

### 3.2 Immobilisations incorporelles

<b>Net</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Frais de développement	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>30/06/2014</b>	<b>40</b>	<b>1 569</b>	<b>188</b>	<b>1 797<sup>(a)</sup></b>
<b>31/12/2013 Retraité</b>	<b>42</b>	<b>1 632</b>	<b>192</b>	<b>1 866</b>

(a) Dont Bouygues Telecom 1 504 millions d'euros (notamment licences UMTS et autorisation de fréquences 4G).

### 3.3 Goodwill

#### 3.3.1 Évolution de la valeur nette au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Dépréciation	Net
<b>31/12/2013 Retraité</b>	<b>5 326</b>	<b>(81)</b>	<b>5 245</b>
Changement de périmètre	(1)	5	4
Autres mouvements (change et autres)	(5)	1	(4)
Perte de valeur			
<b>30/06/2014</b>	<b>5 320</b>	<b>(75)</b>	<b>5 245</b>

#### 3.3.2 Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

<b>UGT</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>30/06/2014</b>		<b>31/12/2013 Retraité</b>	
	Total	% Bouygues	Total	% Bouygues
Bouygues Construction (filiales) <sup>(a)</sup>	420	99,97%	414	99,97%
Colas <sup>(b)</sup>	1 134	96,60%	1 140	96,60%
TF1 <sup>(b)</sup>	1 042	43,49%	1 042	43,52%
Bouygues Telecom <sup>(b)</sup>	2 648	90,53%	2 648	90,53%
Autres	1		1	
<b>Total</b>	<b>5 245</b>		<b>5 245</b>	

(a) Goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement

(b) Goodwill sur acquisitions par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau de Bouygues SA sur l'UGT

### 3.4 Prix de revient consolidé des actions cotées

(en euros)

	Prix de revient consolidé par action	Cours de clôture de l'action au 30/06/2014
TF1	15,12	11,97 <sup>(a)</sup>
Colas	97,68	146,00
Alstom	34,17	26,63

(a) 13.77€ après prise en compte d'une prime de contrôle

### 3.5 Entités associées et coentreprises

(en millions d'euros)

<b>31/12/2013 Retraité</b>	<b>3 510</b>
Changement de périmètre	486 <sup>(a)</sup>
Quote-part de résultat de la période	54 <sup>(b)</sup>
Ecart de conversion	(22)
Autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(13)
<b>Résultat net et produits et charges nets comptabilisés</b>	<b>19</b>
Distribution	(20)
Autres variations	10
<b>30/06/2014</b>	<b>4 005</b>

(a) Le Groupe Eurosport International est consolidé en mise en équivalence à partir du 30 mai 2014 (note 1.2.1 faits significatifs). Le goodwill provisoire s'élève à 399 millions d'euros.

(b) dont Alstom 47 millions d'euros (contribution 53 millions d'euros, amortissement écart d'évaluation (6) millions d'euros)

Le solde au 30 juin 2014 inclut 142 millions d'euros au titre des coentreprises (note 3.6.) et 3 863 millions d'euros au titre des entités associées (note 3.7.).

### 3.6 Participations dans les coentreprises

Les coentreprises comptabilisées en mise en équivalence représentent 142 millions d'euros au 30 juin 2014.

(en millions d'euros)

Quote-part de capitaux propres dans les coentreprises	30/06/2014	31/12/2013
Diverses participations	142	148
<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>148</b>
<b>Dont quote-part des résultats</b>	<b>2</b>	<b>13</b>

Les activités conjointes sont pour leur part comptabilisées selon les intérêts du Groupe dans les actifs et passifs, produits et charges.

Au premier semestre 2014, la contribution des activités conjointes est la suivante :

- Pour le chiffre d'affaires : 746 millions d'euros, dont 253 pour les Sociétés en Participation et assimilées en France et 42 pour les SCI/SCCV en France. Les autres sociétés regroupent principalement des sociétés à l'étranger chez Bouygues Construction.
- Pour le résultat opérationnel courant : (18) millions d'euros dont 1 pour les Sociétés en Participation et assimilées en France et 1 pour les SCI/SCCV.

### 3.7 Participations dans les entités associées

(en millions d'euros)

Quote-part de capitaux propres dans les entités associées	30/06/2014	31/12/2013
Alstom	3 094	3 079
Groupe Eurosport International	489	
Autres entités associées	280	283
<b>Total</b>	<b>3 863</b>	<b>3 362</b>
<b>Dont quote-part des résultats</b>	<b>52</b>	<b>204</b>
<b>Dont dépréciation Alstom</b>	<b>-</b>	<b>(1 404)</b>

### 3.8 Réconciliation des informations relatives aux principales participations avec les valeurs comptables des intérêts du Groupe

**Alstom** (en millions d'euros)

	30/06/2014	31/12/2013
<b>Alstom : Capitaux propres part Groupe publiés</b>	<b>5 044</b>	<b>4 963</b>
<b>Q/P Bouygues (29,29% au 30/06/2014)</b>	<b>1 477</b>	<b>1 456</b>
Ecarts d'évaluation et goodwill de niveau Bouygues	1 617	1 623
<b>Montant de l'actif net comptabilisé dans les comptes consolidés de Bouygues</b>	<b>3 094</b>	<b>3 079</b>

Compte tenu du décalage de publication, les données publiées par Alstom au 31 mars 2014 et au 30 septembre 2013 servent de base à la comptabilisation au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013, respectivement (note 2.3.3.).

**Groupe Eurosport International** (en millions d'euros)

	30/06/2014	31/12/2013
<b>Groupe Eurosport International : Capitaux propres part Groupe</b>	<b>185</b>	<b>-</b>
<b>Q/P Bouygues (49%)</b>	<b>91</b>	<b>-</b>
Goodwill provisoire	399	-
<b>Montant de l'actif net comptabilisé dans les comptes consolidés de Bouygues</b>	<b>489</b>	<b>-</b>

## NOTE 4 ACTIF COURANT

### Stocks

(en millions d'euros)

	30/06/2014			31/12/2013 Retraité		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Stocks de promotion immobilière	1 506	(127)	1 379	1 545	(124)	1 421
Stocks de matières premières et produits finis	1 112	(41)	1 071	984	(43)	941
Programmes et droits de diffusion (TF1)	801	(112)	689	790	(127)	663
<b>TOTAL</b>	<b>3 419</b>	<b>(280)</b>	<b>3 139</b>	<b>3 319</b>	<b>(294)</b>	<b>3 025</b>

## NOTE 5 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

### Capital de Bouygues SA

Au 30 juin 2014, le capital de Bouygues SA est constitué de 335 727 874 actions de un euro.

	31/12/2013	Variations		30/06/2014
		Réduction	Augmentation	
Actions	319 264 996		16 462 878 <sup>(a)</sup>	335 727 874
<b>NOMBRE DE TITRES</b>	<b>319 264 996</b>		<b>16 462 878</b>	<b>335 727 874</b>
Nominal	1 €			1 €
<b>CAPITAL EN EUROS</b>	<b>319 264 996</b>		<b>16 462 878</b>	<b>335 727 874</b>

(a) Mouvements de la période du nombre d'actions :  
- 553 965 par exercice d'options de souscription  
- 15 908 913 pour paiement du dividende en action

## NOTE 6 PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

### 6.1 Provisions non courantes

(en millions d'euros)

	Avantages au personnel à long terme <sup>(a)</sup>	Litiges, contentieux, réclamations, travaux <sup>(b)</sup>	Garanties, données <sup>(c)</sup>	Autres provisions non courantes <sup>(d)</sup>	Total
<b>31/12/2013 Retraité</b>	<b>647</b>	<b>331</b>	<b>380</b>	<b>815</b>	<b>2 173</b>
Ecart de conversion	2			1	3
Changements de périmètre	(1)	(1)		(5)	(7)
Dotations	25	33	39	247	344
Reprises sur provisions (utilisées ou non)	(20)	(47)	(35)	(75)	(177) <sup>(e)</sup>
Gains et pertes actuariels	29 <sup>(f)</sup>				29
Virements de rubriques et divers		(1)	1	10	10
<b>30/06/2014</b>	<b>682</b>	<b>315</b>	<b>385</b>	<b>993</b>	<b>2 375</b>
<b>(a) Avantages au personnel à long terme</b> .....	<b>682</b>	<b>dont principaux métiers concernés :</b>			
Indemnités de fin de carrière (IFC) .....	470	Bouygues Construction .....			191
Médailles du travail .....	142	Colas .....			380
Autres avantages au personnel long terme .....	70	TF1 .....			32
		Bouygues Telecom .....			45
<b>(b) Litiges et contentieux</b> .....	<b>315</b>	Bouygues Construction .....			162
Provisions sur litiges clients .....	149	Bouygues Immobilier .....			47
Réclamations sous-traitants .....	24	Colas .....			87
Autres litiges personnel et divers .....	142				
<b>(c) Garanties données</b> .....	<b>385</b>	Bouygues Construction .....			300
Provisions garanties données .....	297	Bouygues Immobilier .....			33
Provisions garanties complémentaires bâtiment génie civil/travaux publics .....	88	Colas .....			52
<b>(d) Autres provisions non courantes</b> .....	<b>993</b>	Bouygues Construction .....			212
Risques liés aux contrôles administratifs divers .....	222	Colas .....			293
Provisions risques divers étranger .....	77	Bouygues Telecom .....			406
Provisions filiales et participations .....	63				
Démantèlement et remise en état des sites .....	247				
Autres provisions non courantes .....	384				

Au 30 juin 2014 les autres provisions non courantes intègrent l'effet du plan de départ mis en place chez Bouygues Telecom.

(e) dont reprises de provisions non utilisées au 1<sup>er</sup> semestre 2014..... (62)

(f) Augmentation des indemnités de fin de carrière liée à l'évolution du taux IBOXX A10+ : 2,70% retenu au 30 juin 2014 contre 3,24% retenu pour la publication des comptes 2013.

### 6.2 Provisions courantes

Provisions liées au cycle d'exploitation  
(en millions d'euros)

	Provisions garanties données aux clients	Provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers	Provisions pour pertes à terminaison chantiers	Autres provisions courantes	Total
<b>31/12/2013 Retraité</b>	<b>55</b>	<b>330</b>	<b>174</b>	<b>233</b>	<b>792</b>
Ecart de conversion	1	1	1		3
Changements de périmètre	(1)				(1)
Dotations	3	48	58	113	222
Reprises sur provisions (utilisées ou non)	(7)	(78)	(59)	(59)	(203) <sup>(a)</sup>
Virements de rubriques et divers		(6)	6	(1)	(1)
<b>30/06/2014</b>	<b>51</b>	<b>295</b>	<b>180</b>	<b>286</b>	<b>812</b>

(a) dont reprises de provisions non utilisées au 1<sup>er</sup> semestre 2014 (53)

## NOTE 7 DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES

### 7.1 Répartition des emprunts

(en millions d'euros)

	Dettes financières courantes		Dettes financières non courantes	
	Total 30/06/2014	Total 31/12/2013 Retraité	Total 30/06/2014	Total 31/12/2013 Retraité
Emprunts obligataires	966	927	6 136	6 131
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	58	54	771 <sup>(a)</sup>	400
Emprunts issus des locations financement	10	10	19	24
Emprunts et dettes financières divers	19	15	40	46
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>1 053</b>	<b>1 006</b>	<b>6 966</b>	<b>6 601</b>

(a) Dont 249 millions d'euros souscrit par Bouygues Telecom

### 7.2 Covenants et trigger events

Les emprunts obligataires à échéance 2015, 2016, 2018, 2019, 2022, 2023 et 2026 comportent une clause de « *change of control* » (clause de changement de contrôle de Bouygues SA).

Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent ni *covenant financier* ni *trigger event*. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

## NOTE 8 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT NET

(en millions d'euros)

	31/12/2013 Retraité	Flux	30/06/2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 546	(164)	3 382
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(362)	(164)	(526)
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>3 184</b>	<b>(328)<sup>(a)</sup></b>	<b>2 856</b>
Dettes financières non courantes	(6 601)	(365)	(6 966)
Dettes financières courantes	(1 006)	(47)	(1 053)
Instruments financiers - couverture des dettes financières nets	(12)	1	(11)
<b>ENDETTEMENT BRUT</b>	<b>(7 619)</b>	<b>(411)</b>	<b>(8 030)</b>
<b>ENDETTEMENT NET</b>	<b>(4 435)</b>	<b>(739)</b>	<b>(5 174)</b>

(a) flux nets de trésorerie au 1<sup>er</sup> semestre 2014 analysés au tableau des flux de trésorerie

## NOTE 9 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

### 9.1 Analyse globale par nature

(en millions d'euros)

	1 <sup>er</sup> semestre	
	2014	2013 Retraité
Ventes	1 431	1 415
Prestations de services	5 389	5 484
Contrats de construction	8 362	8 195
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>15 182</b>	<b>15 094</b>
<b>AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>36</b>	<b>51</b>
<b>TOTAL ACTIVITÉ</b>	<b>15 218</b>	<b>15 145</b>

### 9.2 Analyse par activité

(en millions d'euros)

	1 <sup>er</sup> semestre 2014				1 <sup>er</sup> semestre 2013 Retraité			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
BTP	2 779	2 642	5 421	36	2 794	2 293	5 087	34
Immobilier	1 154	35	1 189	8	1 091	52	1 143	7
Routes	3 107	2 137	5 244	34	3 324	2 078	5 402	36
Médias	982	170	1 152	8	977	202	1 179	8
Télécoms	2 169		2 169	14	2 279		2 279	15
Bouygues SA et autres	2	5	7	0	1	3	4	0
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>10 193</b>	<b>4 989</b>	<b>15 182</b>	<b>100</b>	<b>10 466</b>	<b>4 628</b>	<b>15 094</b>	<b>100</b>

(en millions d'euros)

	BTP	Immobilier	Colas	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	Total 1 <sup>er</sup> semestre 2014	Total 1 <sup>er</sup> semestre 2013 Retraité
	Chiffre d'affaires total	5 558	1 192	5 294	1 175	2 177	70	15 466
Chiffre d'affaires inter-activité	(137)	(3)	(50)	(23)	(8)	(63)	(284)	(285)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NETS AVEC CLIENTS EXTERNES</b>	<b>5 421</b>	<b>1 189</b>	<b>5 244</b>	<b>1 152</b>	<b>2 169</b>	<b>7</b>	<b>15 182</b>	<b>15 094</b>

## NOTE 10 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)

	1 <sup>er</sup> semestre	
	2014	2013 Retraité
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>134</b>	<b>347</b>
Autres produits opérationnels	737 <sup>(a)</sup>	
Autres charges opérationnelles	(348)	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>523</b>	<b>347</b>

(a) Concerne principalement :

Bouygues Telecom : essentiellement autres produits opérationnels pour + 429 millions d'euros et autres charges opérationnelles de (348) millions d'euros (litiges et coûts d'adaptation) (paragraphe 1.2.1. faits significatifs).

TF1 : impact avant impôt de la cession de 31% d'Eurosport International et réévaluation des 49% restants suite à la perte de contrôle: +308 millions d'euros (paragraphe 1.2.1. faits significatifs).

## NOTE 11 CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)

	1 <sup>er</sup> semestre	
	2014	2013 Retraité
Impositions exigibles par les administrations fiscales	(100)	(78)
Impositions différés nettes	41	(20)
<b>PRODUIT / (CHARGE) D'IMPÔT</b>	<b>(59)</b>	<b>(98)</b>

Le taux effectif du premier semestre 2014 ressort à 16% contre 54% au premier semestre 2013 principalement dû à l'imposition à taux réduit de la cession d'Europort International.

## NOTE 12 INFORMATION SECTORIELLE

- L'information sectorielle ci-après présente sous la forme d'une analyse de contribution par activité les éléments ci-dessous :

(en millions d'euros)

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	Total Clôture
<b>Compte de résultat 1<sup>er</sup> semestre 2014</b>							
Résultat opérationnel courant	180	71	(114)	50	(41)	(12)	134
Résultat opérationnel	180	71	(114)	373	44	(31)	523 <sup>(a)</sup>
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	(7)		396	2	(1)	(83)	307 <sup>(b)</sup>
Résultat part du groupe	123	42	306	141	22	(224)	410
<b>Compte de résultat 1<sup>er</sup> semestre 2013 Retraité</b>							
Résultat opérationnel courant	204	84	(87)	71	91	(16)	347
Résultat opérationnel	204	84	(87)	71	91	(16)	347
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	(5)	(2)	37		(1)	109	138
Résultat part du groupe	131	45	(31)	18	49	(24)	188
<b>Bilan au 30 juin 2014</b>							
Immobilisations corporelles	602	21	2 290	186	3 061	141	6 301
Immobilisations incorporelles	43	20	76	104	1 504	50	1 797
Endettement net	2 338	26	(331)	425	(971)	(6 661)	(5 174)
<b>Bilan au 31 décembre 2013 Retraité</b>							
Immobilisations corporelles	592	21	2 273	190	3 028	142	6 246
Immobilisations incorporelles	44	18	79	107	1 566	52	1 866
Endettement net	3 006	271	31	189	(783)	(7 149)	(4 435)
<b>Autres indicateurs financiers 1<sup>er</sup> semestre 2014</b>							
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	87	6	145	17	337		592
EBITDA	213	66	34	36	332	(15)	666
Capacité d'autofinancement	235	68	53	81	614	(7)	1 044
Cash Flow Libre	90	37	(59)	16	262	(116)	230
<b>Autres indicateurs financiers 1<sup>er</sup> semestre 2013 Retraité</b>							
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	55	4	108	17	415	14	613
EBITDA	241	88	58	90	469	(17)	929
Capacité d'autofinancement	307	88	100	99	417	(9)	1 002
Cash Flow Libre	183	53	9	60	(30)	(141)	134 <sup>(c)</sup>

(a) dont impact Europort International : + 308 (323 de niveau TF1 et décomptabilisation du goodwill de niveau Bouygues (15))

(b) dont plus value Cofiroute : + 253 (385 de niveau Colas et décomptabilisation du goodwill de niveau Bouygues (132)) dont Alstom : résultat 1er semestre 2014: 47 (contribution 53, amortissement écart d'évaluation (6)) ; note 2.3

(c) corrigé des frais financiers capitalisés de 21 millions d'euros, le cash flow libre retraité au 1er semestre 2013 est de 155 millions d'euros

## NOTE 13 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors-bilan mentionnés au 31 décembre 2013 n'évoluent pas de manière significative, à l'exception des effets induits par l'opération réalisée avec Discovery Communications (TF1).

Suite à l'acquisition par Discovery Communications de 31% du capital de la société Eurosport SAS, société mère du groupe Eurosport, les engagements hors bilan concernant Discovery Communications et le groupe TF1 sont à ce jour les suivants :

### 13.1 Engagements hors bilan sur titres de participations :

Les engagements suivants sont évalués sur la base des dernières valeurs d'entreprise.

(en millions d'euros)	30/06/2014	Échéances			31/12/2013
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Autres	622	20	602	504	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS DONNES</b>	<b>622</b>	<b>20</b>	<b>602</b>	<b>504</b>	
Autres	622	20	602	504	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS RECUS</b>	<b>622</b>	<b>20</b>	<b>602</b>	<b>504</b>	
<b>SOLDE NET</b>	-	-	-	-	

#### Détail :

(en millions d'euros)		30/06/2014	31/12/2013
Total droits d'achat donnés	(a), (d)	88	368
Total droits de vente donnés	(a)	-	68
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES PAR TF1</b>		<b>88</b>	<b>436</b>
Total droits d'achat reçus		-	-
Total droits de vente reçus	(b), (c)	534	68
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS PAR TF1</b>		<b>534</b>	<b>68</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS SUR TITRES TF1 / DISCOVERY</b>		<b>622</b>	<b>504</b>

#### Concernant le groupe Eurosport :

(a) Dans le cadre de la cession de 31% du capital d'Eurosport SAS et suite au rachat le 14 mai 2014 par le groupe TF1 de 80% des titres d'Eurosport France, le groupe TF1 a octroyé à Eurosport SAS un droit de rachat de la totalité de ces titres exerçable entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2017.

(b) TF1 dispose, sur cette même période, de la possibilité de revendre à Eurosport SAS la totalité de sa participation détenue dans Eurosport France.

(c) Suite à la cession des 31% du capital d'Eurosport SAS, TF1 a la possibilité de vendre à Discovery Communications le reste de sa participation dans Eurosport SAS, soit 49% du capital, à l'intérieur de périodes définies entre le 1er juillet 2015 et le 30 septembre 2016.

#### Concernant les chaînes thématiques payantes :

(d) Le groupe Discovery Communications dispose de la faculté d'acquérir, à compter du 30 mai 2014 et pendant une durée de 180 jours, 29 % du capital des chaînes thématiques payantes, et de détenir ainsi 49 % du capital de celles-ci.

## 13.2 Autres engagements non valorisés au chapitre précédent :

Les engagements suivants ne sont pas valorisés dans la mesure où ils sont soumis à des conditions non remplies à ce jour.

Suite à l'acquisition par le groupe Discovery Communications de 31 % de la société Eurosport SAS et dans l'hypothèse où Discovery Communications n'acquerrait pas les 29 % du capital des chaînes thématiques payantes, TF1 pourrait, dans les 12 mois suivants, céder à Discovery Communications 15 % du capital des chaînes thématiques payantes, de façon à ce que le groupe Discovery Communications atteigne un pourcentage de détention de 35 %.

En cas de désengagement total de TF1 dans le groupe Eurosport, Discovery Communications peut céder à TF1 la totalité de sa participation dans les chaînes thématiques à partir du 21 décembre 2018 pendant une période d'un an.

## NOTE 14 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Transactions (en millions d'euros)	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	1 <sup>er</sup> semestre 2014	1 <sup>er</sup> semestre 2013 retraité	1 <sup>er</sup> semestre 2014	1 <sup>er</sup> semestre 2013 retraité	30/06/14	31/12/2013 retraité	30/06/14	31/12/2013 retraité
Parties liées en amont	2	4	0	1	0		0	
Coentreprises et activités conjointes	21	17	87	99	268	284	183	123
Entités associées	31	24	105	113	79	95	56	68
Autres parties liées	25	29	428	277	337	131	299	136
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>74</b>	<b>620</b>	<b>490</b>	<b>684</b>	<b>510</b>	<b>538</b>	<b>327</b>
Échéances								
moins d'un an					618	449	538	327
de 1 à 5 ans					3	43		
plus de 5 ans					63	18		
Dont dépréciations pour créances douteuses (sociétés non consolidées pour l'essentiel)					113	106		

## NOTE 15 IMPACTS LIÉS À LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES SUR LA CONSOLIDATION

Les tableaux suivants présentent les effets des nouvelles normes IFRS 10 et IFRS 11 applicables de manière obligatoire sur les périodes de référence : 31 décembre 2013, 30 juin 2013, ainsi que le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- Impacts sur le compte de résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2013 et sur l'exercice 2013

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2013			2013		
	Publié	Retraitement	Retraité	Publié	Retraitement	Retraité
Chiffre d'affaires	15 207	(113)	15 094	33 345	(224)	33 121
Résultat opérationnel courant	356	(9)	347	1 344	(25)	1 319
Coût de l'endettement financier net	(157)		(157)	(309)	5	(304)
Charges d'impôt	(102)	4	(98)	(367)	7	(360)
Quote-part de résultat des coentreprises et entités associées	134	4	138	(1 199)	12	(1 187)
Résultat net	224	(1)	223	(648)	(1)	(649)
Résultat net part du Groupe	188		188	(757)		(757)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	36	(1)	35	109	(1)	108
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	28		28	(48)		(48)
Produits et charges nets comptabilisés	252	(1)	251	(696)	(1)	(697)

- Les principaux retraitements résultant de l'application de la norme IFRS 11 concernent :
  - Colas :
    - Impacts en chiffre d'affaires : (204) millions d'euros pour l'année 2013 et (104) millions d'euros pour le premier semestre 2013,
    - Impacts en résultat opérationnel courant (27) millions d'euros pour l'année 2013 et (11) millions d'euros pour le premier semestre 2013.

Ces impacts concernent des « sociétés travaux » et « sociétés industrielles », co-détenues par Colas et un partenaire qui sont désormais comptabilisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 selon la méthode de la mise en équivalence.

- TF1 : impacts annuels en chiffre d'affaires (10) millions d'euros pour l'année 2013 et (5) millions d'euros pour le premier semestre 2013.
- Bouygues Construction :
  - Impacts en chiffre d'affaires (10) millions d'euros pour l'année 2013 et (4) millions d'euros pour le premier semestre 2013,
  - Impacts en résultat opérationnel courant 2 millions d'euros pour l'année 2013 et 2 millions d'euros pour le premier semestre 2013.
- Impacts sur le bilan au 1<sup>er</sup> janvier, 30 juin et 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2013			30/06/2013			31/12/2013		
	Publié	Retraitement	Retraité	Publié	Retraitement	Retraité	Publié	Retraitement	Retraité
Actif non courant	20 170	1	20 171	20 209	2	20 211	17 684	6	17 690
Actif courant	16 584	(98)	16 486	15 876	(100)	15 776	15 469	(95)	15 374
<b>Total actif</b>	<b>36 754</b>	<b>(97)</b>	<b>36 657</b>	<b>36 085</b>	<b>(98)</b>	<b>35 987</b>	<b>34 304</b>	<b>(89)</b>	<b>34 215</b>
Capitaux propres	10 078	(15)	10 063	9 617	(14)	9 603	8 684	(15)	8 669
Passif non courant	9 845	(22)	9 823	9 886	(20)	9 866	8 959	(18)	8 941
Passif courant	16 831	(60)	16 771	16 582	(64)	16 518	16 495	(56)	16 439
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>36 754</b>	<b>(97)</b>	<b>36 657</b>	<b>36 085</b>	<b>(98)</b>	<b>35 987</b>	<b>34 304</b>	<b>(89)</b>	<b>34 215</b>
Endettement financier net	(4 172)	(4)	(4 176)	(5 758)	1	(5 757)	(4 427)	(8)	(4 435)

- Impact sur le tableau de flux de trésorerie au 1<sup>er</sup> semestre et sur l'exercice 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2013			2013		
	Publié	Retraitement	Retraité	Publié	Retraitement	Retraité
Flux net de trésorerie généré par l'activité	143	2	145	2 252	(6)	2 246
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(893)	3	(890)	(1 438)	(2)	(1 440)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 342)	(1)	(1 343)	(1 776)	5	(1 771)
Incidence des variations des cours des devises	(31)	1	(30)	(60)	2	(58)
Variation de la trésorerie nette	(2 123)	5	(2 118)	(1 022)	(1)	(1 023)
Trésorerie nette à l'ouverture	4 298	(22)	4 276	4 298	(22)	4 276
Trésorerie nette de clôture	2 175	(17)	2 158	3 207	(23)	3 184